



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Conseil municipal du 09 avril 2026

INTRODUCTION

Préalablement au vote du budget primitif (BP), le débat d'orientation budgétaire (DOB), ayant pour support le rapport d'orientation budgétaire (ROB), permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. Sa tenue est obligatoire dans les Communes de plus de 3 500 habitants et doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif par le Conseil municipal. La date butoir pour voter le BP est fixée au 15 avril.

Concernant le DOB, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du DOB. Le présent support au DOB 2026 du Mée-sur-Seine tient compte du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB. Il inclut obligatoirement pour les communes de plus de 10 000 habitants, des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
TABLE DES MATIERES	3
I. CONTEXTE GENERAL	4
I.1 CONTEXTE ECONOMIQUE.....	4
I.2 ORIENTATIONS DES FINANCES PUBLIQUES.....	5
2. O RIENTATIONS BUDGETAIRES 2026	6
2.1 E VOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	6
2.1.1. Recettes de fonctionnement.....	6
Vue d'ensemble.....	6
<i>Evolution des contributions directes et de la fiscalité reversée</i>	7
<i>Evolutions des principales dotations de fonctionnement</i>	8
<i>Evolutions des autres recettes</i>	9
2.1.2. Dépenses de fonctionnement : la nécessité d'une gestion rigoureuse.....	9
<i>Vue d'ensemble</i>	9
<i>Les points marquants de l'année 2026</i>	10
2.1.3. Autofinancement.....	14
2.2 LES DEPENSES ET LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	15
2.2.1. Programme d'investissement.....	15
2.2.2. Structure et gestion de la dette.....	17
<i>Endettement</i>	17

I. CONTEXTE GENERAL

I.1. CONTEXTE ECONOMIQUE

Dans son dernier rapport sur les « Perspectives de l'économie mondiale », le FMI (Fonds Monétaire International) prévoit que la croissance mondiale devrait demeurer résiliente, s'établissant à 3,3 % en 2026 et à 3,2 % en 2027, des chiffres similaires au taux enregistré en 2025 estimé à 3,3 %. Comparées à celles de l'édition d'octobre 2025 des Perspectives de l'économie mondiale (PEM). Ces prévisions constituent une légère révision à la hausse pour 2026 et restent inchangées pour 2027. L'inflation globale au niveau mondial devrait ralentir, passant d'un taux estimé de 4,1 % en 2025 à 3,8 % en 2026, puis à 3,4 % en 2027. Selon la Banque de France, les prévisionnistes européens anticipent tous pour 2026 une inflation proche de la cible à 2 % pour la zone euro.

L'INSEE prévoit 0,6% soit 0,3% de croissance en France sur chacun des deux premiers trimestres 2026 tandis que le gouvernement table sur une croissance de 1% au total pour 2026 dans ses prévisions, le tout dans un contexte international très incertain, avec des risques géopolitiques, commerciaux.

L'inflation se situe à un niveau nettement inférieur aux autres grandes économies de la zone euro en janvier 2026 : en termes d'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé), elle s'établit à +0,4 % sur un an en France, contre +1,0 % en Italie, +2,1 % en Allemagne et +2,5 % en Espagne. Cet écart, apparu dès février 2025, reflète l'ajustement avec retard des prix de l'électricité en France suite à la baisse des prix de gros, en raison de la règle d'indexation des tarifs réglementés.

La hausse du chômage en France se poursuit, avec un taux qui touche 7,9 % de la population active au quatrième trimestre 2025, selon les chiffres publiés par l'INSEE. La courbe des demandeurs d'emploi n'avait plus atteint ces niveaux depuis 2021. Cette hausse se poursuivra au sens du BIT (Bureau International de Travail) pour 2026 (8,1 % contre 7,9 % en 2025), avant une décrue progressive en 2027 (7,8 %) et 2028 (7,7 %).

Par ailleurs, les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises et les collectivités persistent.

Au niveau de la ville, en plus de l'existant, l'augmentation du SMIC brut horaire de 1.18% depuis le 01/01/2026, la hausse du taux de cotisation CNRACL de 3% à compter du 1er janvier 2026 ainsi que l'évolution des montants de prise en charge des mutuelles à 15€, 22€ ou 33€ par mois porteront prévisionnellement ainsi la masse salariale de 20,2 M€ au budget 2025 à environ 20,5 M€ en 2026, malgré les efforts de la commune pour la maîtriser.

En dépit du contexte économique et politique incertain, la ville souhaite maintenir le niveau de service public offert à la population et le refus du recours au levier fiscal qui majorerait l'effort des ménages méens. Il en découle les orientations municipales ci-dessous ;

I.2. ORIENTATIONS DES FINANCES PUBLIQUES

Pour rappel, les principales projections du Gouvernement dans le cadre du PLF pour 2026 :

La loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 a été promulguée au Journal Officiel du 20 février 2026 suite à la décision du Conseil Constitutionnel, rendue le 19 février 2026 et publiée également au même JO.

Entre maîtrise de la dépense publique et ajustements fiscaux, voici quelques points clés à retenir pour les budgets locaux :

- **Dotation Globale de Fonctionnement** : fixation de la DGF à 27,4 Mds€ pour 2026 et minoration de certaines dotations compensatrices (-527 M€) pour financer la péréquation
- **FCTVA** : recentrage du fonds sur les dépenses d'investissement tout en maintenant l'éligibilité de certaines dépenses de fonctionnement (entretien des réseaux, services informatiques); réintégration des contributions liées aux concessions d'aménagement finançant des équipements
- **Fractions de TVA** : maîtrise de la dynamique des fractions de TVA affectées aux collectivités locales à compter de 2026 pour garantir une évolution maîtrisée des ressources
- **Exonérations fiscales** : ajustement de divers dispositifs de compensation des exonérations fiscales au profit des collectivités locales ; renforcement de la compensation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) pour les terres agricoles (passage de 20 % à 30 % à compter de 2025)
- **Prélèvements sur les recettes (PSR)** : évaluation des PSR au profit des collectivités territoriales pour 2026 à 45,1 Md€
- **Répartition de la DGF** : évolution des modalités de répartition pour les communes, EPCI à fiscalité propre et départements, avec ajustements des autres dotations de l'État et des mécanismes de péréquation horizontale
- **Renouvellement Urbain (NPNRU)** : report de la date limite d'engagement du NPNRU de 2026 à 2027, portant sur la transformation des 448 quartiers prioritaires de la politique de la ville (habitat et équipements publics) pour favoriser la mixité
- **Garantie émeutes** : création d'une garantie obligatoire d'assurance contre les dommages résultant d'émeutes et d'un fonds de mutualisation des risques adossé à une garantie de l'État.

Fonds vert – Le ministère de la Transition écologique "verra notamment augmenter le Fonds vert, bien connu des élus locaux, des acteurs de terrain, pour engager de nouveaux projets à l'échelle locale", a dit le chef du gouvernement. La version initiale du PLF prévoyait une baisse de 500 millions d'euros du fonds vert.

2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

2.1. EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1.1. Recettes de fonctionnement

[Vue d'ensemble](#)

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement de la commune pour 2026 affichent une baisse de 2,60% par rapport au compte administratif provisoire 2025.

Au global, elles représentent une variation en valeur de 874 381€.

Nature	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA prévisionnel 2025	Projet BP 2026	Evolution en %
013-Atténuations de charges	359 716	369 341	321 233	230 263	230 000	-0,11%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 030 276	2 162 718	2 271 478	2 302 529	2 193 181	-4,75%
73 - Impôts et taxes	15 143 195	16 366 284	16 438 117	16 159 734	16 047 909	-0,69%
74-Dotations et participations	13 614 312	15 076 962	13 986 750	13 951 540	13 474 290	-0,06%
75-Autres produits de gestion courante	551 603	637 496	1 251 582	929 585	753 709	-8,94%
77-Produits exceptionnels, (hors cessions Immobilières)	210 229	158 616	8 795	3 819	4 000	4,74%
Total general	31 909 331	34 771 417	34 277 955	33 577 470	32 703 089	-2,60%

Evolution des contributions directes et de la fiscalité reversée

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA PREVISIONNEL 2025	Projet BP 2026	Evolution en %
73111 - Impôts directs locaux	10 886 800	11 669 569	12 041 261	12 009 430	12 000 000	0,08%
73118 - Autres contributions directes	-	-	9 318	3 838	4 000	4,22%
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	5 360	708	-	-	-	
73211 - Attribution de compensation de l'EPCI	302 352	333 786	461 404	424 474	397 642	-6,32%
73212 - Dotation de solidarité Communautaire	525 572	525 572	525 572	525 572	525 572	0,00%
73221 - FNGIR	17 428	17 428	17 428	17 428	17 428	0,00%
73331 - Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF)	2 596 197	2 556 836	2 304 139	2 100 709	2 100 000	-0,03%
732221-Fonds de péréquation des ressources communales et interc	-	403 103	376 649	339 736	339 267	-0,14%
73132 - Taxe sur les pylones électriques	69 324	72 720	79 844	84 020	84 000	-0,02%
73141 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	265 181	356 480	267 360	266 247	200 000	-24,88%
73123 - Taxe additionnelle aux droits de mutation	474 981	430 082	355 142	388 280	380 000	-2,13%
Total general	15 143 195	16 366 284	16 438 117	16 159 734	16 047 909	-0,69%

Nature	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA prévisionnel 2025	Projet BP	Evolution en %
					2026	
74111 - Dotation forfaitaire	4 786 587	4 761 136	4 713 379	4 644 328	4 644 324	0,00%
741123 - Dotation de solidarité urbaine	5 823 899	5 966 029	6 206 494	6 340 361	6 430 356	1,42%
741127 - Dotation nationale de péréquation	363 298	505 055	426 099	347 623	347 000	-0,18%
747888 / 74718 - Dotations de la CAF et Autres	1 801 543	2 346 627	2 056 187	1 781 393	1 682 750	-5,54%
74834/36 - Etat - compensat.	211 441	35 378	39 864	6 284	11 267	79,27%
74833 - Etat - compensat.	-	218 736	216 946	343 660	100 000	-70,90%
- Autres dotations	627 544	1 244 001	327 781	398 729	258 593	35,15%
Total general	13 614 312	15 076 962	13 986 750	13 952 378	13 474 290	-3,43%

Il est prévu un maintien des taux de taxes foncières (sur les propriétés bâties et sur celles non bâties), au niveau identique depuis 2003 :

- TFPB : 44.62%
- TFNPB : 100.40%

Toutefois, la revalorisation des bases fiscales sera de 0,8% pour l'ensemble du territoire français contre 1,68% en 2025.

Depuis 2018, elle est en effet assise sur l'évolution annuelle de l'indice des prix constatée au mois de novembre.

Une prévision prudente pour le fonds de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) est réalisée en retenant le même montant qu'en 2025. En effet, l'évolution relative de la situation des différentes communes peut impacter le FSRIF de la Commune.

Evolutions des principales dotations de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation nationale de péréquation (DNP).

Les dotations de la CAF concernent majoritairement les crèches et les centres de loisirs. Des dotations seront reçues pour la maison de la parentalité.

L'enveloppe « autres dotations » regroupe également les participations du Département et de l'Etat, ainsi que le FCTVA.

Evolutions des autres recettes

Le chapitre atténuations de charges correspond au remboursement de charges salariales par l'assurance statutaire et la caisse d'assurance maladie.

Le chapitre produits des services correspond à la participation des usagers dans les services et activités proposés par la Commune.

Le chapitre autres produits de gestion courantes comprend essentiellement les recettes pour les loyers de locaux appartenant à la Commune.

2.1.2. Dépenses de fonctionnement : la nécessité d'une gestion rigoureuse

Vue d'ensemble

Nature	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA prévisionnel 2025	Projet BP 2026	Evolution en %
011-Charges à caractère general	7 665 305	9 092 609	8 457 800	8 682 813	8 785 787	1,19%
012-Charges de personnel et frais Assimilés	18 929 101	19 366 134	19 238 027	19 675 898	20 502 000	4,20%
65 Autres charges de gestion courante	1 157 429	1 096 232	1 459 479	1 000 005	1 994 390	99,44%
66-Charges financières	555 560	605 811	542 741	462 666	403 000	-12,90%
67-Charges exceptionnelles	34 656	208 108	25 691	36 201	40 000	10,49%
68-Dotations aux provisions semi-Budgétaires	-	-	54 435	16 697	65 010	289,35%
Total general		28 342 051	30 368 894	29 874 280	31 790 187	6,41%

Les points marquants de l'année 2026

Concernant les charges à caractères général

L'inflation de manière générale et quelques évolutions de prix impacteront le budget 2026 au niveau des charges à caractère général.

Concernant l'électricité : A partir du 1er janvier 2026, le marché français de l'électricité a connu un changement structurel majeur. La disparition du dispositif ARENH et l'entrée en vigueur d'un nouveau cadre de régulation, le Versement Nucléaire Universel (VNU), modifieront profondément le calcul du prix de l'électricité. La première évolution tarifaire majeure de 2026 est intervenue en février. Selon les données de Selectra publiées le 29 décembre 2025, cette hausse résulte principalement de deux facteurs : l'augmentation des coûts des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), avec une hausse de la « brique CEE » de 10,1 % HT déjà observée en février 2025, et une seconde augmentation en février 2026. À cela s'ajoute la fin du mécanisme ARENH qui aurait pu permettre une baisse d'environ 9 % du prix hors taxes du kWh.

Par ailleurs, la ville bénéficiera d'un tarif unitaire fixe hors taxes pour l'année 2026 au regard du contrat groupé conclu en 2025 par le Syndicat des Energies de Seine et Marne (SDESM) pour une durée de 4 ans avec le fournisseur. Un budget prudent a été estimé à 728 k€ correspondant à l'exécution 2025.

La prévision 2026 est de 392 k€ pour le chauffage urbain sachant une exécution en 2025 à hauteur de 407 k€ sous réserve de réception des dernières factures de l'année.

L'inflation touche également l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité (alimentation, transport, papier, etc...).

Des évolutions dans le périmètre d'action de la Commune sont également à noter avec notamment la création de la maison de la parentalité.

En effet, deux nouveaux services avaient vu le jour en 2024 :

La Maison de la parentalité, un lieu de ressources à destination des familles pour les accompagner dans l'exercice de leur parentalité. Cet équipement accueille des permanences de professionnels (psychologues, médiation familiale, coaching parental...), mais propose également des ateliers collectifs, cafés-débats ou formations à destination des professionnels.

Par ailleurs, pour lutter contre la fracture numérique, des espaces seront développés à la Médiathèque, le Centre social, le Centre communal d'action social et le service jeunesse. Pour chacun de ces services, un espace numérique spécialisé et adapté au public rencontré sera créé. S'agissant de la médiathèque, des travaux seront réalisés pour repenser les espaces et permettre une cohérence d'activités mais également une meilleure attractivité.

La Maison des loisirs et des découvertes offre aujourd'hui un programme d'activités diversifié et des événements conviviaux permettant de capter de nouveaux publics.

Concernant les charges de personnel, les principaux impacts anticipés sont les suivants :

- Augmentation du SMIC brut horaire de 1.18% depuis le 01/01/2026 : 12.08 € bruts/heure au lieu de 11.88 € soit 1823.03 € bruts mensuels au lieu de 1801.80 €. Ceci entraîne une augmentation de l'indemnité différentielle à 21.23€ bruts mensuels au lieu de 0.06€ pour les agents rémunérés sur l'indice majoré (IM) 366. Cette indemnité est étendue aux agents rémunérés sur les indices

majorés 366 à 370 inclus, soit les 5 premiers échelons des cadres d'emplois C1 et les 3 premiers des cadres d'emplois C2.

L'indemnité différentielle a vocation à compenser l'écart entre le traitement indiciaire de base des agents de la fonction publique et le SMIC, en application du principe général du droit selon lequel, aucun salarié, indifféremment de droit public ou de droit privé, ne peut être rémunéré en dessous de la valeur du SMIC.

- Hausse du taux de cotisation CNRACL de 3% à compter du 1er janvier 2026, soit 37.65% au lieu de 34.65%. Celui-ci continuera d'augmenter jusqu'à atteindre 43.65% en 2028
- Création d'une part de CIA de 190€ liée à la manière de servir et à la réalisation des objectifs
- Prise en charge de la prévoyance des agents sur présentation d'une attestation d'adhésion à un contrat labellisé à hauteur de 15€/mois
- Augmentation des montants de prise en charge des mutuelles à 15€, 22€ ou 33€/mois
- Mise en place du forfait mobilités durables.

Éléments relatifs à la rémunération et à la structure des effectifs

La masse salariale est répartie en 2 parties distinctes :

- **La part contrainte** pour laquelle la collectivité a très peu de marge de manœuvre :
 - Les éléments de rémunérations obligatoires : le traitement calculé en référence à une grille indiciaire, la NBI, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement...
 - Les évolutions législatives et réglementaires (modification du statut d'un cadre d'emplois, la valeur du point, le montant du SMIC, les variations annuelles des taux de charges sociales...)
 - Les mouvements de personnel (mutations, retraites, décès, invalidités, disponibilités et détachements de droit)
 - Le « GVT » (glissement vieillesse technicité) : il correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant liée au vieillissement et à l'avancement de carrière des agents
- La composante vieillesse : correspond à la progression de l'agent sur la grille indiciaire, par des changements d'échelons au sein d'un même grade ou par le passage vers un grade supérieur au sein d'un même cadre d'emploi (dans la fonction publique territoriale)
- La composante technicité : correspond au changement de grade ou de cadre d'emploi engendré par le changement de fonction ou à l'acquisition de nouvelles compétences. Celles-ci sont par exemple validées par un concours, permettant le passage à un grade supérieur
- **La part discrétionnaire** : les créations de poste, les avancements de grades et promotions internes, les primes et indemnités décidées localement, le personnel de renfort et de remplacement, les heures supplémentaires, les charges accessoires (mutuelle, action sociale...).

FRAIS PERSONNEL DE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Titulaires	8 559 003	8 286 329	8 340 371	8 399 122	8 293 502	8 128 749
Non titulaires	3 905 015	3 991 536	4 559 957	4 888 628	4 973 208	5 170 359
Emplois aidés	17 002	14 256	104 215	84 700	54 300	52 586
Apprentis	20 198	39 259	52 310	38 091	18 872	0
Cotisations/URSSAF-caisses retraite-ATIACL	4 745 129	4 743 168	5 027 152	5 075 657	5 046 411	5 393 252
Cotisations CNFPT et CDG	151 667	168 363	188 630	201 564	201 961	203 351

Allocation Retour Emploi	197 030	89 788	58 746	58 513	21 773	6 888
Cotisations Assedic	153 429	157 599	184 958	197 019	202 506	206 427
Assurance personnel	412 194	450 501	342 081	322 723	361 483	428 360
Médecine professionnelle	1 068	9 852	13 485	24 261	18 913	22 376
Autre personnel extérieur	29 791	32 936	31 357	38 022	45 096	60 963
Dépenses exceptionnelles	-	-	25 838	714	0	0
Total	18 191 527	17 983 587	18 929 101	19 366 134	19 238 027	19 673 311
Evolution en %		-1,14%	5,25%	2,31%	-0,66%	2.26

Effectifs au 31/12	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Titulaires	274	264	276	252	237	227
Stagiaires	18	8	6	12	8	26
Nombre d'heures rémunérées	494 048	480 480	483 576	468 226	441 724	443 143
Non titulaires permanents	124	129	171	113	133	142
Contrats droit privé	3	4	5	2	3	1
Assistantes maternelles	17	12	12	11	11	8
Agents horaires (décembre)	115	109	113	176	173	147
Total	551	526	583	566	565	551

Promotion interne	Avancements d'échelon	Avancements de grade	Promotions Internes
2025	92	10	10
2024	111	18	2
2023	106	26	4
2022	249	30	2
2021	111	42	3
2020	102	30	2

La promotion interne dépend d'un avis rendu après examen des dossiers envoyés par la commune à la commission administrative paritaire du Centre Départemental de Gestion.

Avantages en nature en €	Logement	Bénéficiaires au 31/12	Véhicule	Bénéficiaires au 31/12
2025	59 758	18	18 649	12
2024	63 723	17	17 875	10
2023	60 042	18	13 779	10
2022	53 993	18	15 460	13
2021	49 113	14	15 589	10
2020	42 543	14	14 862	10

Nouvelle Bonification indiciaire	Montant total versé	Nombre d'agents bénéficiaires au 31/12
2025	145 657	222
2024	168 598	246
2023	161 874	237
2022	165 965	264
2021	173 388	314
2020	186 720	280

Heures supplémentaires	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Nbre agents
I.H.T.S. de jour – 14	27 899	31 884	40 137	41 727	72 949	60 503	119
I.H.T.S de jour + 14	1 804	1 647	2 150	5 459	6 323	2 806	16
I.H.T.S dimanche et jour férié	30 498	44 566	61 454	86 794	81 850	78 876	122
I.H.T.S de nuit	20 877	19 174	17 270	37 846	26 917	30 416	79
I.H.T.S. d'élections	1 185	3 907	5 945	-	6 881	-	-
Heures sup 25%	-	-	-				
Heures sup 50%	-	-	-				
Heures sup Ass.Mat	2 374	2 922	4 499	4614	1 928	1 017	6
Heures compl. Emplois Aidés	-	-	-	-	-		
Total	84 639 €	104 100 €	131455 €	176 440 €	196 848 €	173 618 €	342
	4 475 h	5 161 h	6 422 h	7 671 h	7 299 h	6 717 h	

La reprise des manifestations sur la commune du fait de l'amélioration de la situation sanitaire - explique l'augmentation des heures supplémentaires depuis 2021.

La durée annuelle du temps de travail de 1 607h pour un temps complet, est répartie comme suit :

Nombre total de jours sur l'année	365 jours
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104 jours
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25 jours
Jours fériés (moyenne annuelle)	- 8 jours
Total nombre de jours travaillés	228 jours
Nombre annuel d'heures travaillées :	1 596 heures
(nombre de jours travaillés x 7 heures)	arrondies à 1 600 heures
+ Journée de solidarité (Fixée le 2ème lundi de septembre par délibération n°04-12.90 du 15/12/2004)	7 heures
Total en heures	1 607 heures

Concernant les autres charges de gestion courantes

Les subventions aux associations de droit privé sont prévues au même niveau de 2025 soit 589 k€ dans l'attente de la tenue de la commission d'attribution.

Des évolutions réglementaires de l'instruction comptable et budgétaire M57 impose une régularisation comptable demandée également par la Trésorerie, nous amènent à prévoir un budget de 630 k€ en plus du versement d'une participation de 114 k€ dans le cadre du projet Plein-Ciel.

2.1.3. Autofinancement

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA prévisionnel 2025	Projet BP 2026
Recettes réelles de fonctionnement (hors cession)	31 909 331	34 771 417	34 347 696	33 577 469	32 703 089
Dépenses réelles	28 342 051	30 368 894	29 775 196	29 874 280	31 790 187
Epargne brute	3 567 280	4 402 523	4 572 500	3 703 189	912 902
Capital de la dette	1 977 926	2 107 865	2 102 370	1 970 858	1 871 136
Epargne nette	1 589 354	2 294 658	2 470 130	1 732 331	-958 234

L'inflation prévisionnelle, les évolutions attendues au niveau de la masse salariale entre autres, impactent le budget 2026. Aussi, le poids des régularisations réglementaires amènerait prévisionnellement la ville à dégager une épargne nette négative pour 2026.

Le solde du compte au Trésor de la Commune est de 1 755 394,08 € au 31/12/2025. Ce solde a permis de régler entre autres, les factures des fournisseurs en début 2026 dans l'attente de l'encaissement des recettes

2.2. LES DEPENSES ET LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

2.2.1. Programme d'investissement

La ville devrait poursuivre les investissements déjà initiés et en entamer de nouveaux :

- Enfouissement des réseaux aériens rue de la Ferme – phase 2
- Poursuite des opérations de réfection du gymnase Benjamin Bernard (mise en place de contrôle d'accès et remplacement des menuiseries)
- Sécurisation du mur d'enceinte du parc Chapu
- Modernisation et mise aux normes de l'éclairage public
- Réfection des voiries communales
- Installation d'un carrefour à feux tricolores avenue Jean Monnet à la sortie de la chocolaterie
- Installation de gradateur sur la salle de spectacle Michel Dauvergne
- Poursuite du programme AD'AP (agenda de mise en accessibilité PMR)
- Remplacement des menuiseries et pose de volets roulants au groupe scolaire Lapierre
- Remplacement des menuiseries et pose de volets roulants au groupe scolaire Prévert
- Remplacement des menuiseries dans le patio du centre musical Charny.

S'y ajoutent les dépenses de gros entretien et sécurisation des équipements (éclairage public, voirie, bâtiment) et de renouvellement des matériels (notamment informatiques)...etc.

Aussi, la poursuite des projets structurants pour la commune :

Croix-Blanche : La Commune participe activement au projet de reconstruction de ce centre commercial. D'un point de vue budgétaire strict, cette participation communale prend la forme d'une politique d'acquisition de cellules commerciales (*certaines copropriétaires ne seront pas en mesure de supporter les coûts induits par la reconstruction du centre*) et de prise en charge du surcoût des travaux de reconstruction en sa qualité de copropriétaire (*le coût total des travaux de reconstruction n'est pas pris en charge par les assureurs*). Pour 2026, la commune projette d'ores et déjà des acquisitions de cellules commerciales mais également des appels de fonds travaux, en cohérence avec le calendrier des travaux.

NPNRU Plein-Ciel : Les trois opérations prévues sur le secteur Plein-Ciel (*projet d'aménagement urbain, reconstruction centre commercial, réhabilitation/résidentialisation tripode*) vont entrer dans une phase plus opérationnelle en 2026. Maître d'ouvrage sur le projet d'aménagement urbain et financeur sur le projet de reconstruction du centre commercial et le projet de réhabilitation du tripode, la commune prévoit pour 2026 un niveau d'investissement devant permettre l'accélération des acquisitions foncières amiables au sein du centre commercial (parallèlement au lancement de la procédure de DUP, également prévu en 2026).

Aménagement du secteur Camus : La commune est engagée sur l'opération d'aménagement du secteur Camus qui comprend un volet architectural (construction/démolition école Camus et restaurant scolaire + réhabilitation et extension ancienne école maternelle "Abeilles") et un volet urbain (aménagement des espaces publics, désenclavement de l'îlot Camus, etc.).". Mise en pause suite à l'incendie du centre commercial de la croix-blanche, le projet a été réactivé à l'été 2025 et entre dans une phase opérationnelle en 2026, ce qui explique l'investissement conséquent prévu pour 2026 sur ce projet.

Projet de lotissement communal rue de la Ferme / Tranche 2 : dorénavant propriétaire du foncier devant permettre la mise en œuvre de la tranche 2 du lotissement rue de la Ferme (8 terrains à bâtir, voirie, zones de stationnement), la commune va pouvoir lancer les travaux correspondants courant 2026 (avec une date de fin prévue en 2026 également).

Plan Local d'Urbanisme : l'année 2026 marquera également le lancement de la procédure de révision du plan local d'urbanisme (PLU), notamment pour le rendre compatible avec le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France - Environnemental (SDRIF-E) adopté en juin 2025 (la commune a l'obligation de rendre son PLU conforme avec le SDRIF-E de la Région avant juin 2028).

Politique de régularisation foncière : la commune poursuivra sa politique de régularisation foncière îlot par îlot, initiée en 2020.

Les dépenses réelles prévisionnelles pour l'ensemble de ces investissements, avant arbitrage définitif, remboursement de capital compris, serait d'environ 14,5 M€ pour l'exercice 2026.

Les recettes d'investissement réelles attendues sont essentiellement de l'autofinancement, des subventions/dotations (2 M€ en moyenne), des cessions pour des biens mis en vente ou sous promesse (1,1 M€) et 0,6 M€ de FCTVA pour 2026.

Il est prévu de faire appel à l'emprunt en 2026 pour financer nos équipements structurants.

PPI 2025-2032 (Programme Pluriannuel d'investissement)

Le PPI reflète les grandes priorités définies par le projet d'investissement de la Commune, notamment en termes d'équipements publics et de réhabilitations des bâtiments municipaux. Il pose également les jalons des besoins de financement sur la période.

Le PPI établi à ce jour prévoit un volume de dépenses d'investissements (hors dette) de 120,3 M€. La hausse des dépenses d'investissement à partir de 2026 s'explique par les projets Croix Blanche, Camus et NPNRU-Plein Ciel qui s'opéreront en parallèle si les capacités d'emprunts de la commune le permettent.

Par ailleurs, il devra être mis en perspective avec les demandes budgétaires annuelles et pluriannuelles des directions et sera ajusté au fil de l'eau, en fonction de la « vie des projets » et de l'évolution physique des opérations.

En millions d'€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL
Dépenses d'investissement (hors dette)	15,5	17,9	19,5	20,3	16,4	9,3	9,2	12,2	120,3
Recettes d'investissement (hors dette)	8,8	10,3	8,0	8,1	8,5	8,2	8,2	8,2	68,3
Charge nette Investissement	6,7	7,6	11,5	12,2	7,9	1,1	1,0	4,0	52,0

Le PPI prendra appui sur les autorisations de programmes (AP) qui seront votées par le Conseil municipal et qui fixeront les échéanciers des crédits de paiement (CP) pour chaque programme sur une période en fonction du calendrier prévisionnel de réalisation des opérations.

La réhabilitation et l'agrandissement de l'école Camus est un projet pluriannuel qui avait été décalé dans le temps pour donner la priorité à la reconstruction du centre commercial Croix Blanche. Les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) seront créées et/ou révisées en 2026 à l'occasion d'une étape budgétaire pour en tenir compte.

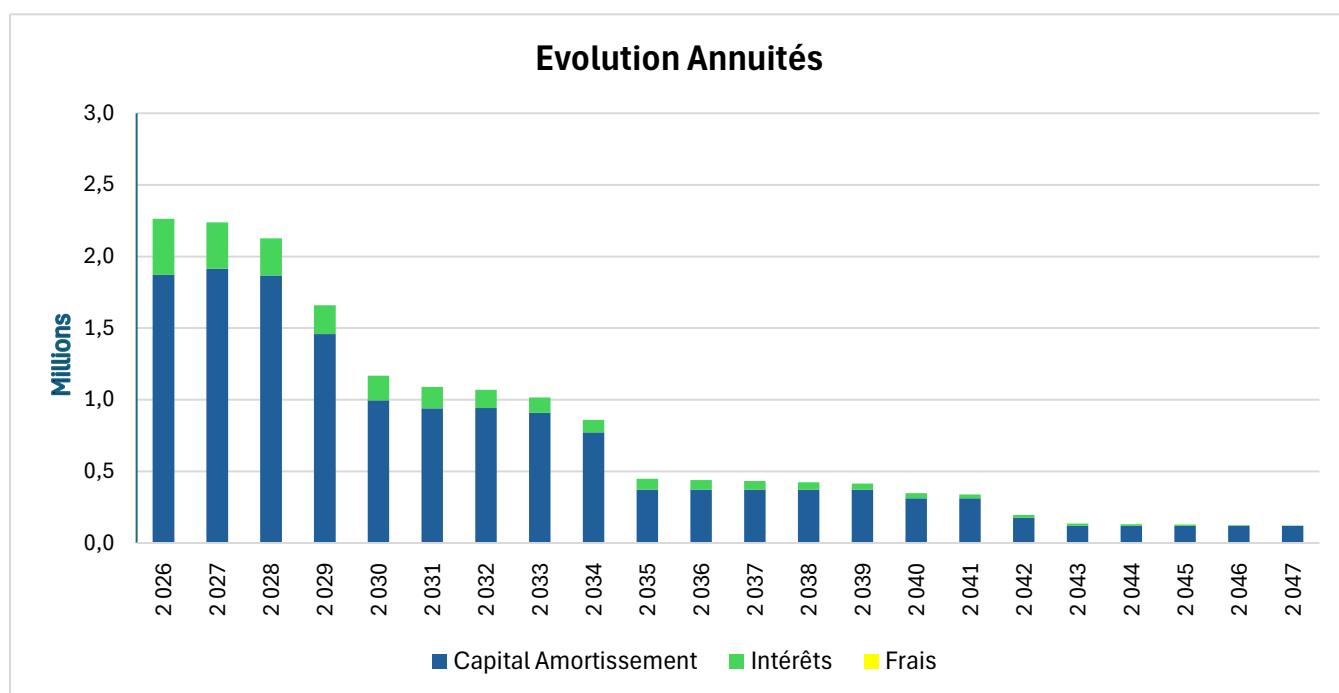
2.2.2. Structure et gestion de la dette

Endettement

La dette globale de la collectivité fin 2025 s'élève à 14 936 911 €.

Le capital à amortir en 2026 est de 1 871 136 € soit une dette prévisionnelle fin 2026 de 13 065 775 € sans recours à de nouveaux emprunts.

La commune s'était inscrite dans une logique de désendettement jusqu'en 2025 avec un remboursement moyen annuel de 2 M€ afin de pouvoir recourir à l'emprunt lorsque les projets CAMUS, NPNRU-Plein ciel et Croix blanche passeront en phase opérationnelle. En effet, aujourd'hui le recours à l'emprunt devient nécessaire pour financer nos projets structurants.



La maturité de la dette est de 22 ans, soit une extinction de la dette en 2047.

Les emprunts à taux fixe constituent 79% de l'encours de dette.

L'ensemble des 20 contrats de prêts sont classés en IA sur la charte Gissler. Il s'agit du niveau de risque financier le plus bas de cette classification.

L'encours global de la dette de 14 936 911 € est réparti entre 4 prêteurs :

Encours capital en euro

